

Ainsi entré dans le deuxième gouvernement Edgar Faure – entré à contrecœur comme d’habitude –, le Groupe MRP n’en poursuit pas moins – comme d’habitude –, un travail parlementaire d’une intensité qu’on ne trouve dans aucun autre groupe. Ce dévouement lui attire beaucoup de railleries parmi les observateurs du monde politique ; il en souffre un peu mais il persévère ; on ne se libère pas facilement de ses défauts ...

J.P.

La 24^{ème} réunion (en 1955) du Groupe MRP s’ouvre le vendredi 4 mars à 14 heures sous la présidence de Robert Bichet. Une chose est sûre : les réflexes politiques du MRP restent vifs.

Ainsi, s’agissant du plan de remise en ordre de la Fonction publique (sujet récurrent) et de la revalorisation des traitements des fonctionnaires, les députés MRP constatent que ce gouvernement, comme les précédents, y compris, et même surtout, les gouvernements où le ministre de l’Intérieur était socialiste, limite fortement les augmentations de crédits, en réservant la meilleure part aux cadres de l’Administration, aux dépens des « petits » fonctionnaires. Yves Fagon, au cours de la législature précédente, avait dénoncé cette tendance ...

En 1955, c’est **Henri Dorey** (Belfort) qui prend le relais.

La Commission des Finances demande l’audition du Gouvernement, annonce-t-il à la réunion du Groupe. La lettre rectificative gouvernementale n’apporte rien pour les petits traitements.

Jean Cayeux enchaîne et réclame « un effort plus sérieux ». **Dorey** rappelle que la CFTC a élaboré un plan d’ensemble de revalorisation. **Cayeux** ajoute que Mendès-France a méconnu le problème du complément familial de traitement. **Bichet** prévoit la suite de ce débat à la prochaine réunion.

Deuxième sujet : la proposition de résolution de Paul Reynaud tendant à réviser l’article 90 de la Constitution, relatif à la procédure de révision (visant à procéder par la réunion du Parlement en Congrès).

Interrogation : quel est le but recherché ? « L’expérience nous invite à la prudence », déclare Bichet, en se référant à la révision qui vient d’être adoptée (sans l’accord du MRP) et qui lie l’investiture du président du Conseil désigné à la composition de son gouvernement et la rend valable même à la majorité simple.

- Ne nous engageons pas dans cette voie, qui nous conduira là où nous ne voulons pas aller, déclare **Francine Lefebvre**.
- Peut-être, dit **Jean Catrice**, mais nous réclavons nous-mêmes une révision apte à assurer la stabilité ministérielle.
- Il est prévu un rapport spécial sur ce sujet à notre prochain congrès national, à Marseille, en mai, rappelle **Bichet**.

Troisième sujet : une élection législative partielle dans la première circonscription de Constantine (2^e collège) où Hachemi **Benchennouf**, élu en 1945 à la première Constituante, est candidat. **Bentaieb**, ancien député d’Alger, présent à la réunion, réclame la présence de députés MRP sur place pour soutenir Benchennouf dans sa campagne électorale.

Le mardi 8 mars, à partir de 14 heures, Robert Lecourt préside la 25^e réunion.

La formation du Gouvernement Faure laisse des traces. Certains députés MRP déplorent les conditions dans lesquelles Pierre Abelin a été nommé secrétaire d’Etat. Avec l’appui de qui ?

Pierre Henri Teitgen a fait venir Abelin après la réunion du Groupe du 2 mars. Depuis, il a reçu de lui une lettre précisant certains points, dont le principal est celui-ci : jamais Teitgen n’a dit à Abelin d’accepter d’entrer seul (seul secrétaire d’Etat MRP) dans le gouvernement ; d’ailleurs, au moment où il a transmis à Abelin les décisions du Bureau national et du Bureau du Groupe, Edgar Faure envisageait de nommer deux secrétaires d’Etat MRP.

La 26^e réunion, tenue le 11 mars à 14h et présidée par Lucas, est consacrée au calendrier parlementaire.

S’agissant du budget pour 1955, **Charles Barangé**, rapporteur général, déclare qu’il est possible de faire un effort supplémentaire dans le domaine social et notamment de prendre des engagements pour **revaloriser les bas traitements**. Dans ces conditions, dit-il, si le gouvernement estime ne pas pouvoir le faire, qu’il pose alors la question de confiance pour faire voter le budget des « charges communes ». C’est aussi l’avis de Fernand Bouxom.

En revanche, des progrès sont prévus dans la revalorisation des **pensions des anciens combattants**. **Roger Devémy** annonce qu’il a obtenu de **Pierre Pflimlin**, ministre des Finances, de porter de 5 à 8 milliards de francs les crédits ouverts dans la lettre rectificative, ce qui permettra notamment de porter la pension de grand invalide de 275.000 à 284.000 francs (à partir de janvier) et à 293.000 francs (à partir d’octobre) alors que le Gouvernement Mendès s’était arrêté à 281.000 francs. Compte tenu de ces résultats, l’UFAC a renoncé à son projet de manifestation.

Budget 1955 et projets de révision constitutionnelle occupent la 27^e réunion ouverte le mardi 15 mars à 14 heures par Robert Bichet.

Le budget des PTT « donne à peu près satisfaction » (**Bichet**) ; le budget du travail est augmenté d’un quart (**Francine Lefebvre**) ; le budget de la radio ne pose plus de problème politique avec le nouveau gouvernement (**Robert Lecourt**), mais le président du Groupe a toutefois averti le président du Conseil que le Journal Parlé ne donnait pas encore satisfaction.

Sur un exposé de **Lecourt**, le Groupe délibère ensuite sur l’opportunité de faire entrer dans l’actualité les propositions de Paul Reynaud et de Marcel Prélot relatives à la procédure de dissolution de l’Assemblée Nationale et à la procédure de révision. Sur ce deuxième point, Prélot cherche des signatures et il a sollicité Paul Coste-Floret. Celui-ci est en voyage mais on sait qu’il a des réserves à faire.

La discussion porte ensuite sur les méthodes de la Conférence des présidents, qui propose le calendrier des travaux parlementaires. **Paul Ihuel** (Morbihan) regrette la fixation du débat sur les pouvoirs spéciaux (à prolonger) à vendredi.

- Cette astuce, qui brime les députés de province, devient systématique, dit-il.
- Peut-être, fait remarquer **Bichet**, mais en l’occurrence ce sont les députés de province qui ont demandé vendredi plutôt que lundi.

D’après **Francine Lefebvre** et **Edouard Moisan**, le Groupe devrait conseiller à Paul Coste-Floret de ne pas signer la proposition Prélot. A l’inverse, **Paul Hutin-Desgrées** le souhaite.

Joseph Defos du Rau (Landes) se plaint « de la formation à l’Assemblée d’une aristocratie de députés, qui prépare des initiatives en secret. »

- J’approuve Francine Lefebvre et Moisan, dit-il : les objectifs de Prélot ne sont pas les nôtres... Les retards qui se sont produits l’an dernier dans les travaux relatifs à la révision constitutionnelle ont été en vérité provoqués par ces aristocrates et non par les députés qui, humblement, travaillent à la Commission du suffrage universel. De toute façon, la procédure de révision actuellement en vigueur a fonctionné. Alors où est l’utilité du texte Prélot ? Veut-on une révision constitutionnelle permanente au gré de majorités variables ?

- Nous verrons cela plus tard, conclut **Lecourt**, Paul Coste-Floret étant retenu dans le Finistère (où se prépare une élection législative partielle).

Quels sont les **projets sociaux du ministre du travail** ?

Le ministre, **Paul Bacon**, est là pour exposer au Groupe MRP :

- Nouvelle majoration du salaire minimum
- Resserrement des zones de salaires

• Procédure de conciliation et d'arbitrage (l'arbitrage, s'il est obligatoire, est refusé à la fois par les patrons et par les ouvriers) analogue à celle qui est prévue par le Code du travail outre-mer (recommandations du médiateur publiées au Journal Officiel).

Paul Bacon rappelle que Pflimlin veut permettre aux ouvriers de s'associer aux décisions économiques, en commençant par réaliser une telle association dans le Fonds de reconversion et dans le Fonds de reclassement de la main d'œuvre. La recherche d'un système adéquat est faite en commun par Pflimlin, Abelin et lui-même.

Nouvelle discussion, très dense, sur les problèmes économiques et sociaux à la 28^e réunion, le jeudi 17 mars à partir de 14 heures sous la présidence d'Henri Lacaze.

Budget, scrutin truqué en Algérie, contrôle fiscal, vague poujadiste.. Autant de sujets chauds.

• En Algérie, l'administration joue contre le candidat soutenu par le MRP.

Pierre Gabelle (Loiret) rend compte du voyage qu'il vient de faire en Algérie avec **Jean Solinhac** (Aveyron) à l'occasion de la campagne électorale qui vient d'avoir lieu dans le département de Constantine pour l'élection d'un député du 2^e collège.

On se situe après le 1^{er} tour, qui s'est traduit par un ballottage entre Cadi et Benchennouf.

Le docteur Ali Cadi, frère du député décédé, se présente comme « indépendant progressiste », ce qui ne l'empêche pas d'être « le candidat de René Mayer, des capitalistes et de l'Administration ». Cela se sentait dans les réunions publiques.

Jacques Soustelle, ancien secrétaire général du RPF, nommé Gouverneur général de l'Algérie par Mendès-France, affirme que les opérations électorales se déroulent normalement.

En fait, poursuit Gabelle, Benchennouf, candidat du MRP, est arrivé en tête dans les communes « de plein exercice » (où l'Administration ne peut pas agir à sa guise). Dans les autres communes, des irrégularités ont été commises en faveur de Cadi. Il semble que Benchennouf aurait dû arriver à égalité avec Cadi si le scrutin avait été régulier. La présence sur place de députés MRP pour le second tour pourrait assurer le succès de Benchennouf.

Henri Lacaze invite le Groupe à faire cet effort.

Au second tour, le 27 mars, Cadi sera élu avec 54419 voix contre 39.245 à Benchennouf

• Contrôle fiscal, polyvalents, montée du poujadisme...

Ce sujet est traité, longuement pour la première fois à une réunion du Groupe MRP, **ce 17 mars 1955 à 14 heures**

La vague poujadiste, partie de la province (Sud-Ouest et Centre), est montée à Paris le 24 janvier : ce jour-là, entraînés par le président de l'Union de défense des commerçants et artisans, Pierre Poujade, des dizaines de milliers de commerçants ont manifesté contre les « exactions du fisc » et voté « la grève de l'impôt ».

Le 24 février, nouveau meeting poujadiste au Vélodrome d'hier, avec vingt mille protestataires ...

Henri Dorey rapporte les travaux de la Commission des Finances, qui ont abouti à un texte de synthèse signé par les représentants de divers groupes mais combattu par trois élus de droite, Boisdé, Raymond Marcellin, Max Brusset et par les élus communistes.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- Je désapprouve le vote des commissaires MRP car j'estime que les contrôleurs du fisc commettent de graves abus. Le mouvement Poujade s'inspire du fascisme, certes, mais ses revendications sont justifiées. Monsieur Lauré, directeur des Impôts, a envoyé à ses contrôleurs une circulaire leur faisant savoir qu'ils n'avaient pas à tenir compte de la bonne foi des contribuables. C'est inadmissible !

Paul Couston (Vaucluse).- J'aimerais que le MRP précise sa position sur ce grave problème. Il faut être prudent, intelligent, efficace. Pour l'instant, le MRP apparaît aux commerçants comme un adversaire intransigeant.

Jean Catrice (Nord).- Je suis moi aussi inquiet. Il y a sûrement des abus graves dans les méthodes du contrôle fiscal, dont souffrent les petits commerçants et artisans en dépit de leur bonne volonté.

L'autorité de l'Etat serait mieux assurée si la fiscalité était juste et simple. Or elle est faite, contre le bon sens, par des fonctionnaires et des professeurs.

Paul Gosset (Nord).- J'appuie Catrice. Je n'admets pas les méthodes de terreur fiscale utilisées contre les petits commerçants. Les grosses entreprises, elles, sont à l'abri. Il faut diminuer certaines marges inadmissibles.

Joseph Defos du Rau (Landes).- Je demande à Paul Bacon, qui se trouve parmi nous, s'il est exact que des ministres reçoivent Poujade à déjeuner alors qu'officiellement le gouvernement combat son Mouvement au nom de l'autorité de l'Etat. De qui se moque-t-on ? A quoi sert le courage du MRP ?

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- J'approuve Catrice et Alfred Coste-Floret. Je critique l'institution de la taxe à la valeur ajoutée, qui a compliqué la fiscalité. Je ne suis pas satisfait par le texte issu de la Commission des Finances. Je voudrais croire que la prochaine réforme fiscale sera bonne. Si elle échoue, on en rendra Pflimlin responsable. Où est la solidarité de la majorité ? Je voterai contre la reconduction des pouvoirs spéciaux. (*On dit à l'époque « pleins pouvoirs », ce qui n'est pas exact*)

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Je suis sûr de la nécessité d'une réforme fiscale. Je pense qu'effectivement certains contrôleurs commettent des abus et que Monsieur Lauré outrepassa ses droits. Cela dit, le Mouvement Poujade est révolutionnaire. En Alsace, les impôts sont sévèrement perçus, mais le Mouvement Poujade y est inexistant. C'est un fait que la fraude est fréquente dans le petit commerce.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je souhaite que la crise soit évitée. J'estime donc qu'Edgar Faure ne posera pas la question de confiance contre la motion de Max Brusset, car il sera sûrement battu. Les éléments les plus actifs du Mouvement Poujade sont des électeurs MRP qui nous abandonnent aujourd'hui. Pourquoi ce Mouvement ? Parce que le petit commerçant est à la merci des contrôleurs, qui peuvent le ruiner par une seule visite. Pourquoi n'abrogerait-on pas l'amendement Ulver-Dorey (*député RPF de Paris, Henri Ulver a été secrétaire d'Etat au Budget dans le gouvernement Mendès France*) ? Il a été voté sous la pression d'Ulver et tout le monde le considérait comme inadmissible. Alors ?

Noël Barrot (Haute-Loire).- J'ai dit aux délégués de Poujade de mon département que je ne voterais pas l'amendement Ulver. Toutefois, je pense qu'il faut réformer la fiscalité applicable aux commerçants. Je propose que l'on suspende l'application de l'amendement Ulver, jusqu'à la parution de la réforme fiscale.

Albert Gau (Aude).- J'approuve ce qu'a dit Alfred Coste-Floret. J'ai combattu le mouvement Poujade mais aujourd'hui je me vois dépassé. Il faut faire quelque chose. Pourquoi le Gouvernement ne consulte-t-il que les grosses entreprises pour préparer sa réforme fiscale ?

Pierre Mouchet.- Il y a un problème de justice à régler et l'argument de Fonlupt ne le supprime pas.

Alfred Coste-Floret.- Le Mouvement Poujade a un fondement solide, c'est évident. Il est impossible de maintenir le statu quo.

Jean Catrice.- Je réponds à Fonlupt comme l'a fait Mouchet : les petits commerçants n'ont pas les moyens de se payer un avocat. Le fascisme est toujours né d'une révolte des classes moyennes.

Henri Dorey.- Je précise que l'article 33 visé dans ce débat ne concerne pas les commerçants en tant que tels ; il touche ceux qui incitent au non-paiement de l'impôt et s'opposent au contrôle. Nous sommes tous d'accord pour faire une réforme fiscale mais c'est un problème difficile... J'admettrais une amnistie des condamnations, mais portant seulement sur les pénalités. Dans les régions déshéritées, où le Mouvement Poujade a le plus de succès, le problème dépasse la question fiscale : il s'agit d'un problème économique.

Pierre Elain (Mayenne).- La position du MRP est intenable dans les départements, à la suite du vote intervenu à la Commission des Finances (article 33). Si le MRP veut se battre, qu'au moins il ne soit pas seul ! Il faut placer la majorité devant ses responsabilités.

Jean Catrice.- Que concluons-nous ? Que dirons-nous en séance ?

Henri Dorey.- Réunissons-nous de nouveau à 21 heures.

Joseph Defos du Rau.- Le Groupe ne partage ni l'optimisme ni la thèse de ses commissaires des Finances. Nous devons en avertir

Lecourt, qui va participer à la réunion des présidents de groupe autour d'Edgar Faure.

Robert Lecourt (qui rentre dans la salle de réunion).- Je reçois sans cesse des visiteurs depuis quelques semaines. J'ai vu Edgar Faure hier à 18 heures. Je lui ai demandé s'il entendait regrouper sa majorité et accorder des concessions aux courageux plutôt qu'aux autres. Ce soir, à la réunion des représentants de la majorité, une solution sera recherchée. Il faut trouver un moyen terme entre la faiblesse et l'intransigeance injuste.

Le Groupe décide de tenir sa prochaine réunion le lendemain à 9 heures.

Trois réunions du Groupe (les 29^e, 30^e et 31^e) le vendredi 18 mars sur le contrôle fiscal et le développement du poujadisme, le budget et les crédits militaires.

● **A 9 heures**, sous la présidence d'Henri Lacaze. Le débat public est reporté à l'après-midi. Le Gouvernement abandonnerait la procédure des pouvoirs spéciaux pour celle d'une loi-cadre portant réforme fiscale et abrogation de l'article 33 (tel qu'il figure dans la loi du 14 août 1954).

François Reille-Soult.- Max Brusset, membre de la majorité, est-il satisfait de ces intentions du Gouvernement ?

Michel Mercier.- Voilà donc le Gouvernement qui cède brusquement après avoir joué l'intrépide ! Mieux aurait valu être souple au départ !

● **A 14 heures**, sous la présidence d'Henri Lacaze. **Robert Bichet**, membre du Bureau, rend compte de la réunion des présidents de groupe de la majorité, jeudi soir, autour du président du Conseil. Elle a été décevante. Seuls Paul Reynaud et le MRP sont sensibles à l'argument de l'autorité de l'Etat. Tous les autres sont prêts à céder aux pressions du Mouvement Poujade, quelles qu'en soient les conséquences.

Joseph Defos du Rau.- J'apprécie la souplesse d'Edgar Faure, qui comprend qu'il n'est pas nécessaire de heurter le Parlement. Je regrette la carence du MRP dans l'étude d'une réforme fiscale. Je déplore le vote intervenu jeudi à la Commission des Finances annonçant une révision – que je juge insuffisante – de l'article 33 de la loi du 14 août 1954, relatif au contrôle fiscal.

La modification ou l'abrogation de cet article 33, qui vont occuper les réunions des groupes, de la Commission des Finances et de l'Assemblée durant de nombreuses heures en ce milieu du mois de mars 1955, a déjà une histoire quand il revient à l'ordre du jour.

A l'origine, il est le résultat d'une transaction intervenue entre la Commission des Finances et Henri Ulver, RPF, secrétaire d'Etat au Budget dans le Gouvernement Mendès-France. Il comporte deux paragraphes :

● *renforçant les sanctions contre ceux qui empêchent l'exercice du contrôle fiscal (disposition exigée par Ulver) :*

● *portant de 200.000 à 440.000 francs le plafond au-dessus duquel s'applique le taux réduit de la taxe proportionnelle (disposition très favorable aux artisans, proposée par Henri Dorey, chef de file des commissaires MRP.*

Ce texte est présenté en séance publique, le 8 juin 1954, par Henri Dorey en sa qualité de rapporteur général adjoint, en l'absence, ce jour-là, de Barangé. Il est signé par Dorey, les membres non communistes de la Commission des Finances et 15 autres députés, MRP, SFIO, radicaux, UDSR, Indépendants, ex-RPF...

Le premier paragraphe, celui qui va déclencher, par son application, la forte vague poujadiste de 1955, est alors adopté par 298 voix contre 200 (les communistes, des modérés, des radicaux et 3 MRP : Aubin, Defos du Rau et Solinhac), les socialistes ne prenant pas part au vote.

Quelques rectifications de vote intervinrent ensuite : Elaine et Ihuel avaient voulu voter contre et Michel Mercier s'abstenir.

Le texte de Defos du Rau déplore l'adoption, à la réunion du Groupe du 18 mars, a été voté le 17 à la Commission des Finances : il invite le gouvernement à déposer un projet substituant au texte en vigueur « Les dispositions nouvelles qui garantiront aux assujettis la sauvegarde effective de leurs droits ». Le scrutin, à la Commission, est inhabituel : 28 voix pour, dont les socialistes ; 16 contre : communistes, Indépendants, RPF.

Ce texte, poursuit Defos du Rau, je l'estime indéfendable. J'aimerais que le MRP se méfie des manœuvres politiques et des chantages comme celui qu'a exercé M. Ulver en 1954 (comme secrétaire d'Etat au Budget). Je dénonce avec vigueur les méthodes des contrôleurs fiscaux, qui se conduisent en maîtres absolus, qui menacent, condamnent sans risque. Actuellement, le contribuable doit démontré qu'il n'a pas gagné la somme sur laquelle le contrôleur prétend l'imposer ! Comment accepter cela ? Certes, il faut assurer l'autorité de l'Etat, mais il faut aussi se demander d'où est né le Mouvement Poujade. N'y a-t-il pas eu une manœuvre de certains milieux pour le provoquer ? Quel jeu jouent les contrôleurs fiscaux affiliés à la CGT ? L'immobilisme et la maladresse du gouvernement ne favorisent-ils pas ces manœuvres destinées à démolir l'Etat ?

Le groupe, qui a entendu en outre un compte rendu de Bichet sur le programme parlementaire, en examine le contenu politique.

Fernand Bouxom.- Le Parlement sera donc en vacances au moment du rendez-vous d'avril. Le MRP peut-il savoir ce que sera ce rendez-vous ?

Robert Bichet.- A cette question, Edgar Faure nous a répondu que le rendez-vous était prévu entre le Gouvernement et les syndicats et non pas entre le Gouvernement et le Parlement... et qu'à la rentrée du 3 mai le Parlement pourrait juger le Gouvernement.

Robert Lecourt.- Le Gouvernement sera occupé par la réforme fiscale jusqu'à la fin du mois. Le rendez-vous d'avril risque d'être retardé. Il convient d'attirer l'attention d'Edgar Faure sur ce point.

Joseph Dumas.- Je m'inquiète. ne risque-t-on pas d'être saisi d'une demande de convocation du Parlement dans le courant d'avril ? Que ferions-nous ?

Henri Lacaze.- Je propose une démarche du Bureau auprès d'Edgar Faure...

Le Groupe discute ensuite des risques d'une motion préjudicielle déposée par Brusset puis retirée puis reprise par un autre.

Charles Barangé fait un exposé sur l'ensemble du projet de budget. Le déficit s'est accru 60 milliards depuis le début de la discussion budgétaire. Le Trésor devra supporter, en 1955, 850 milliards. C'est là une limite extrême, qui menace les chances d'une politique économique et sociale. Or Koenig, ministre de la Défense nationale, réclame une majoration des crédits militaires, que le Gouvernement avait réduits de 80 milliards.

Joseph Dumas.- Demandons au Gouvernement de faire le bilan de l'expérience Mendès ! Le MRP n'est pas seul responsable des difficultés actuelles !

Fernand Bouxom.- Dans ces conditions, je me demande ce que sera le rendez-vous d'avril !

Pierre Pflimlin, ministre des Finances.- Je confirme l'exactitude de l'exposé de Barangé : Koenig demande des crédits supplémentaires, Soustelle aussi (pour l'Algérie), le général Boyer de la Tour également (pour le Maroc) et même Robert Lacoste. La marge de sécurité se réduit de jour en jour.

Joseph Dumas.- N'oublions pas que le Parlement ne pourra rien réclamer qui ne soit contenu dans la loi de finances, laquelle va être votée demain. Si Koenig obtient cent milliards de plus, que restera-t-il pour les réalisations sociales ?

Pierre Pflimlin.- Je réponds à Dumas que je suis hostile à une augmentation des crédits militaires dans le budget de 1955. Toutefois je ne peux pas refuser la discussion à Koenig au sein du gouvernement, dont j'ignore la décision finale sur ce sujet.

Lionel de Tinguy.- Moi aussi je suis hostile à la majoration des crédits militaires ; c'est la seule façon d'obtenir une politique de transferts véritable.

Charles Barangé.- La réorganisation de la Défense nationale doit permettre des économies. Le Groupe MRP doit se montrer hostile à une augmentation des crédits.

Robert Lecourt.- Oui, la Défense nationale gaspille facilement l'argent de l'Etat.

Consulté, le Groupe décide de ne pas accepter une augmentation des crédits militaires tels qu'ils sont proposés dans la loi de finances.

• **A 23 heures**, sous la présidence d'Henri Lacaze. L'ambiance est nerveuse au Palais-Bourbon. Pierre Poujade en personne et des groupes de poujadistes ont occupé ostensiblement les tribunes du public pendant les séances. Les excès du contrôle fiscal reste le sujet numéro 1. Deux élus gaullistes, Max Brusset et Raymond Boisdé, ont déposé des motions préjudicielles rejetant la poursuite de la discussion budgétaire jusqu'à l'abrogation de l'article 33 de la loi de 1954.

Henri Lacaze.- Nous ignorons si Edgar Faure engagera l'existence du gouvernement contre ces motions. Nous savons que les socialistes voteront contre si la question de confiance est posée.

Fernand Bouxom.- Il y aura beaucoup d'indisciplines dans tous les groupes... Il est souhaitable qu'il n'y ait pas de vote.

Alfred Coste-Floret.- Je suis favorable à l'adoption des motions. Je rends hommage à Pflimlin mais je rappelle que notre ami reconnaît lui-même les abus du contrôle. Alors pourquoi tarder à y remédier ? Quand on peut remédier à une injustice, on n'attend pas.

Charles Barangé.- Je rends hommage au courage et au talent de Pflimlin. Je pense que l'on peut sortir de la crise actuelle en négociant mais il faut au préalable que les ministres modérés prennent leurs responsabilités. J'ai demandé à Faure de faire venir Pinay ; il est venu et il est actuellement devant ses amis. Je souhaite le vote de la résolution de la Commission des finances et j'accepte la promesse du gouvernement de faire supprimer l'article 33 avant le vote de la loi cadre, à l'occasion d'un projet spécial, le 28 mars, dont le texte pourrait être déposé en blanc dès ce soir. S'il en est autrement, je crains qu'Edgar Faure ne cède sur toute la ligne tout à coup, comme le lui demandent certains de ses amis.

Henri Dorey.- Je redoute la discussion en séance publique d'une règle concernant le contrôle fiscal ; l'Assemblée n'en sortira pas.

Lionel de Tinguy.- Mais que proposent donc Messieurs Pinay, Palewski et autres ? Attendez !

Henri Lacaze.- Je voudrais bien mais y aura-t-il d'autres suspensions de séance ?

Pierre Pflimlin.- Je me demande s'il faut déposer un texte tout de suite, concrétisant les promesses du gouvernement, contenant sous forme de loi-cadre : la prolongation des pouvoirs spéciaux (jusqu'en mai ou juin) ; la taxe à l'achat ; le régime du forfait pour les commerçants ; des allègements fiscaux ; une révision du contrôle fiscal, qui serait codifié, avec une modification de l'article 33, sans abrogation des sanctions car ce serait déshonorant.

Charles Barangé.- Je crois qu'un tel texte serait rejeté par la Commission. Je préférerais un texte en blanc, qui nous laisserait le temps d'étudier la bonne solution.

Michel Mercier.- Je pense que les motions préjudicielles Brusset et Boisdé seront votées, ce qui ne sera pas une catastrophe. Le mal, c'est le texte Ulver, inutilement provocateur. J'estime que le gouvernement doit annoncer tout de suite l'abrogation de l'article 33. Le contrôle fiscal s'appliquait naguère sans article 33 !

Pierre Pflimlin.- Je démissionnerais plutôt que d'abroger l'article 33 !

Fernand Bouxom.- J'approuve Mercier. Pflimlin lui-même a virtuellement condamné l'article 33. Ses idées de réformes sont bonnes sauf celle d'un projet en blanc, qui fait un peu ridicule.

Joseph Defos du Rau.- Personne, pas même le gouvernement, ne défend plus l'article 33. Alors pourquoi risquer une crise ministérielle à son sujet ? Je suis favorable à un projet de réforme dès ce soir, car le gouvernement ne peut s'en sortir qu'en prenant une initiative.

Henri Dorey.- Pas de texte en blanc ! Ce serait insuffisant pour ramener le calme. Un vrai projet immédiatement, oui.

Charles Barangé.- J'ai demandé à Edgar Faure de dire que l'application de l'article 33 sera suspendue jusqu'à la réforme fiscale... Le tout dernier texte préparé par la Commission des

Finances, dont Pflimlin vient d'avoir communication, parle longuement de « vérifications » ; l'Assemblée sera rebutée.

Alfred Coste-Floret.- Je ne vois pas comment éviter le vote des motions préjudicielles sans un texte transactionnel.

Pierre Elain.- Où en sont les autres groupes ?

Charles Barangé.- Soyons unanimes !

Henri Lacaze.- Je vous propose de mettre aux voix les motions préjudicielles pour le cas où il n'y aurait pas de texte transactionnel. C'est une idée d'Alfred Coste-Floret.

Edouard Thibault (Gard).- Soyons prudents, évitons la dispersion !

La séance est suspendue à 23 heures 30, ce vendredi 18 mars. Elle est reprise à 0heure30, le samedi 19.

Henri Lacaze.- Il y a un fait nouveau : Edgar Faure vient d'annoncer que si l'Assemblée vote une motion préjudicielle le gouvernement sera démissionnaire.

Charles Barangé.- En cas de crise, l'article 33 subsistera.

Alfred Coste-Floret.- Non, s'il y a crise le prochain gouvernement abrogera l'article 33.

Consulté, le groupe décide de soutenir le gouvernement par 19 voix contre 2.

En séance publique, six motions préjudicielles sont déposées, par le communiste Tourtaud, le progressiste Meunier, l'UDSR Caillet, le Républicain social Brusset et les ARS Boisdé et Frédéric-Dupont.

Ces trois derniers retirent leurs motions. Les trois autres sont repoussées par l'Assemblée, dont celle de Francis Caillet (pâtissier, élu dans la Seine) par 335 voix contre 240.

L'affaire de l'article 33 n'est pas close pour autant, la montée du poujadisme comme force de pression sur le Parlement encore moins et, surtout, son irruption sur la scène politique n'est pas encore prévisible ; le 2 janvier 1956, à l'issue des élections législatives, les candidats de Poujade obtiendront en métropole 2.483.813 voix (11,6% des suffrages exprimés... et les candidats du MRP 2.366.321 (11,1%). Ce qui est du moins établi dans l'esprit des élus MRP, en ce milieu du mois de mars 1955, c'est que l'Administration fiscale, pressée de réduire la fraude fiscale, a commis l'erreur de considérer la profession des commerçants comme la seule coupable et d'employer à son égard des méthodes incompatibles avec la loi républicaine.

Le programme des travaux parlementaires reste très chargé à l'approche du mois d'avril, au cours duquel vont avoir lieu le renouvellement de la moitié des conseillers généraux et plusieurs élections législatives partielles.

A la réunion **du groupe MRP (présidée par Henri Lacaze) du mardi 22 mars** à partir de 14 heures (la 32^e), **Emile Halbout** (Orne) traite des commerçants sinistrés (de guerre) **Teitgen** explique pourquoi le gouvernement veut instituer dans la législation française un « **état d'urgence** », moins rigoureux que l'état de siège (qui donne les pouvoirs aux militaires) et donc mieux adapté à la situation en Algérie ; il indique que les socialistes approuvent ce projet. **Albert Gau** (Aude) comprend bien cette différence mais il fait toutefois des réserves ; il proteste une nouvelle fois contre **les tortures dont se rendent coupables les autorités en Algérie** (police et armée). **Georges Coudray** (Ille-et-Vilaine) parle des loyers dans le HLM ; un texte revient en deuxième lecture, qui va permettre aux offices HLM d'atténuer les majorations de loyers prévues par le décret du 9 août 1953. **Emile Halbout** se prononce en faveur d'un autre texte, lui aussi en navette, qui va faciliter la transcription des naissances (les petites communes n'enregistrent pratiquement plus de naissances (elles se produisent dans les maternités). « C'est vrai aussi à Paris » note **Cayeux. Simonnet** et **Viatte** parlent d'un texte relatif à la Caisse des lettres ; il s'agit de ramener à 15 ans la durée du domaine public payant. À propos de la réduction des zones de salaires, **Bacon** indique que le président du Conseil est actuellement hostile à ce projet et qu'il y opposera « l'article des maxima ».

Vient ensuite à l'ordre du jour de l'Assemblée le projet de loi relatif aux **pouvoirs spéciaux et à la réforme fiscale**.

À l'issue de la navette parlementaire, ce texte donne au Gouvernement Faure le droit d'user des pouvoirs spéciaux accordés à son prédécesseur, le Gouvernement Mendès-France, jusqu'au 20 mai ; de prendre toutes mesures en faveur de l'aménagement du territoire jusqu'au 30 juin ; d'arrêter les dispositions prévues par l'article 16 de la Constitution destinées à régler le mode de présentation du budget (amendement Lecourt) jusqu'au 31 juillet ; **de modifier la législation fiscale jusqu'au 30 avril.**

Ce texte est voté à l'Assemblée nationale, en première lecture, dans la nuit du 29 au 30 mars, par 303 voix contre 268.

Le Groupe y consacre sa 33^e et sa 34^e réunions, tenues, à partir de 14 heures, le vendredi 25 mars et le mardi 29 mars, sous la présidence d'**Henri Lacaze.**

Fernand Bouxom (après un exposé de Dorey sur les travaux de la Commission des Finances).- Je regrette l'imprécision des objectifs.

Robert Lecourt.- Moi aussi et je vais le dire à Faure, que je vais voir dans dix minutes. Je précise que notre ami Pflimlin, ministre des Finances, est prêt personnellement à faire les choix nécessaires. J'ajoute que ces pouvoirs spéciaux ne concernent pas le « rendez-vous d'avril ».

Pierre Abelin, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.- Moi aussi. Quelles sont les orientations du gouvernement ? Il prévoit la suppression de la taxe à la transaction et l'extension de la taxe à la valeur ajoutée au commerce de gros. Les ressources des collectivités locales seraient maintenues grâce à une taxe sur le chiffre d'affaires. A noter : une perception des taxes au stade de la production seulement pourrait être un facteur de hausse des prix...

L'orateur traite ensuite de l'impôt frappant les commerçants, taxe professionnelle et surtaxe. Il énumère des hypothèses ; coefficients par branches, applicables aux chiffres d'affaires, abattement à la base ... Il veut réformer le régime de la patente. Quant au **contrôle fiscal,** il se prépare à l'améliorer, à accroître les garanties du contribuable. **L'article 33 ? Il sera abrogé mais remplacé.** Le principe d'une sanction contre l'opposition au contrôle doit être maintenu.

Maurice Lucas (Manche).- Un mois de pouvoirs spéciaux n'est-ce pas un peu court ?

Pierre Pflimlin.- J'accepterais volontiers un amendement doublant ce délai !

La première partie de la réunion du 29 mars est consacrée à la **coordination des groupes MRP et du Bureau national du Mouvement durant les crises ministérielles.**

- C'est une affaire pendante depuis longtemps, qui se pose avec plus d'acuité à la suite de la révision constitutionnelle, déclare Robert Lecourt. Le Bureau national et les bureaux des groupes de l'Assemblée et du Conseil de la République ont délibéré et ont fait approuver leurs suggestions par la Commission exécutive. Il s'agit de **réunir en commun la Commission exécutive et les deux groupes parlementaires pour statuer sur le principe de la participation du MRP à un gouvernement.**

Jean Cayeux demande qui autorisera l'entrée de tel ou tel membre du MRP dans un cabinet : ces trois organismes ou le groupe intéressé ?

Pierre Boudet, sénateur du Lot, pose la même question.

Robert Lecourt dit qu'il n'est pas hostile à ce que les trois organismes statuent aussi sur les personnes.

Le groupe donne son accord.

Et l'on en revient aux **pouvoirs spéciaux.**

Henri Dorey rend compte de la réunion que les représentants de la majorité viennent de tenir autour de Pflimlin entre 11 heures et 13 heures 30. Une seule difficulté sérieuse subsiste : le remplacement de l'article 33.

Robert Lecourt.- Edgar Faure envisage de poser la question de confiance pour éviter à la majorité elle-même d'être placée dans une situation difficile, face à de nombreux amendements.

Henri Dorey.-Pflimlin demandera le retrait des amendements après avoir donné des explications.

Henri Lacaze.- Voici un amendement de Cayeux sur la fixation des forfaits, qui seraient variables selon les commerces.

Henri Dorey.- Trop compliqué !

Pierre Boudet.- Il faut porter les forfaits à 25 millions ; c'est simple et rentable. Il faut aussi une liaison chiffre d'affaires-bénéfices.

Pierre Mouchet.- Le Gouvernement accepte-t-il le forfait sur trois ans, avec inclusion des petites taxes dans le forfait ?

Joseph Defos du Rau.- Les contrôles des impôts directs et des impôts indirects sont très différents. Alors pourquoi unifier les sanctions contre l'opposition aux contrôles ? Que signifie d'ailleurs l'opposition aux contrôles ? Le Gouvernement ne devrait pas poser la question de confiance sur un problème où la justice n'est pas encore sauvegardée.

Jean Cayeux.- Je me réjouis de la présence d'un assistant auprès du contribuable en cas de contrôle.

Henri Dorey.- Le Gouvernement accepte le forfait pour trois ans, que le fisc ne pourrait pas rompre durant cette période. Son projet étend l'article 1769 du Code aux impôts directs.

Pierre Boudet.- Je réclame l'institution d'un forfait-bénéfice.

Le 30 mars, l'institution d'un état d'urgence (qui serait appliqué en Algérie), revient à l'actualité au Palais-Bourbon. Le Groupe MRP teint une réunion (la 35^e) à partir de 20h30, sous la présidence de **Maurice Lucas** et en présence de **Robert Schuman,** ministre de la Justice (numéro 3 du Gouvernement, après Edgar Faure et Gaston Palewski, « ministre délégué à la présidence du Conseil » ;

Gilbert Cartier (Seine-et-oise), maire de Villeneuve-le-Roi, et **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) rapportent les travaux qui viennent d'avoir lieu sur le projet respectivement à la Commission de l'Intérieur et à la Commission de la Justice.

Un court débat est ouvert.

Albert Gau.- J'aurais aimé qu'on nous démontre d'abord la nécessité d'une loi d'exception.

Robert Schuman.- Le Gouvernement propose un état d'urgence applicable sur tous les territoires de la République, afin de ne pas donner aux Algériens l'impression que l'Algérie est traitée à part.

Albert Gau.- Des crimes sont commis en Algérie. Le problème est de les faire cesser, non pas de les légaliser !

Robert Schuman.- Je connais ces crimes, mais il s'agit d'un autre problème ; le projet a pour objet d'éviter l'état de siège. Actuellement, les autorités civiles n'ont pas les pouvoirs suffisants pour assurer la sécurité des populations.

Jean Cayeux.- Il est regrettable que cette initiative intervienne sous la pression des événements. Je suggère de procéder à des réformes administratives qui rapprocheraient les départements d'Algérie des départements métropolitains.

François Reille-Soult.- J'approuve Gau. Je crains que cet état d'urgence n'aboutisse qu'à légaliser les décisions arbitraires des autorités d'Algérie. J'appuie aussi Cayeux : actuellement, ce sont les administrateurs qui dirigent tout en Algérie, préfets et sous-préfets étant trop éloignés. Je redoute toujours les textes d'exception.

La discussion sur **l'institution d'un état d'urgence** se poursuit le **jeudi 31 mars dans deux réunions** (36^e et 37^e), à 14 heures sous la présidence de **Maurice Lucas** et à 19 heures 30 sous la présidence de **Henri Lacaze.**

Albert Gau.- Je me propose d'intervenir en séance publique sur les méthodes policières utilisées en Algérie. Je demande qu'un terme y soit mis, sans quoi je lancerai un pavé dans la mare !

Henri Lacaze.- A mon avis, le projet est justifié, toutefois je me demande si toutes ses dispositions sont nécessaires. Certaines mesures semblent pouvoir être prises dans le cadre de la législation actuelle.

Joseph Defos du Rau.- J'ai de la peine à me faire une opinion. En effet, je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas donné les raisons profondes de son projet. Pourquoi cette procédure exceptionnelle ? Que signifie au juste un état d'urgence ? Le droit français l'ignore. Personnellement, je ne sens pas la nécessité de ce texte.

Francine Lefebvre.- Je suis inquiète. Des amis, tel Benchenouf, sont hostiles au projet. Quelles en seraient exactement les conséquences ?

Jean Cayeux.- Je voterai le projet, qui crée l'état d'urgence conformément à l'esprit de la Constitution. Je regrette toutefois que le débat intervienne sous la pression des événements. Je vous donne lecture d'une lettre de notre Iba Zizen, conseiller de l'Union française, hostile au projet.

Jonah Ranaivo(Madagascar).- Les commissions ont amélioré le projet... J'aimerais connaître l'avis de nos amis d'Algérie.

Gilbert Cartier.- En cas d'état de siège, le gouvernement devrait traduire devant les tribunaux militaires les officiers anglais qui commandent les rebelles de l'Aurès, ce qui provoquerait des incidents diplomatiques. Au contraire, l'état d'urgence permet de prononcer seulement l'interdiction de séjour.

Fernand Bouxom.- Mais, cher ami, voilà un argument contre le projet ! La proclamation de l'état de siège dans l'Aurès ramènerait les Anglais à la raison !

Jules Duquesne (Nord).- Ce que vient de nous dire Cartier est grave. Je regrette l'absence des ministres MRP à notre réunion. Je réserve mon vote.

Francine Lefebvre.- Duquesne a raison. Bouxom aussi. Je préfère l'état de siège pour l'Aurès. Je crains que le MRP ne prenne une grave responsabilité politique en votant ce texte.

Jean Cayeux.- Suspendons la séance jusqu'à l'arrivée d'un ministre MRP... Je suis tenté de voter le projet, pour éviter de faire de l'Algérie une nouvelle Indochine... Je vois dans l'opposition des communistes la preuve que le texte est nécessaire pour rétablir l'ordre.

Henri Lacaze.- Je renvoie la suite du débat jusqu'à l'arrivée d'un ministre.

A 19 heures 30, ce jeudi 31 mars, sous la présidence d'Henri Lacaze, le Groupe reprend le débat sur l'état d'urgence, en présence de Pierre-Henri Teitgen et de Robert Schuman.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Je reviens d'Algérie. La situation est sérieuse ; le Gouvernement a dû envisager de proclamer l'état de siège. C'est pour l'éviter qu'il propose la création d'un état d'urgence.

Henri Lacaze.- Au nom du Groupe, je pose à Fonlupt les questions suivantes : ce texte est-il indispensable, quelle sera la répercussion de son vote en Algérie, quels motifs ont amené le Gouvernement à proposer un texte qui apparaît d'exception ?

Jacques Fonlupt Espéraber.- Il faut éviter de donner l'impression de viser seulement l'Algérie. En dehors de l'état de siège, aujourd'hui, il y a la loi de 1938 sur l'état de guerre... Il est possible d'expliquer aux Algériens les raisons de ce texte.

Pierre-Henri Teitgen.- Le projet qui vous est soumis a été préparé par Mitterrand, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Mendès-France. Le gouvernement actuel veut le faire voter pour éviter l'état de siège, qui a entraîné en Tunisie le ratissage du Cap Bon. Il est sûr que l'état de siège serait dangereux pour l'Algérie, même s'il était limité à l'Aurès et à la Kabylie. Actuellement, les troupes françaises ne peuvent tirer sur les rebelles avant les sommations d'usage. Le Gouvernement veut un système plus souple et plus efficace que l'état de siège. Il faut aussi tenir compte de la grève des jurés musulmans, qui ont peur.

Le Groupe, consulté se rallie à un amendement de Fonlupt qui s'inspire d'un décret d'application préparé par Schuman.

Francine Lefebvre.- Je m'inquiète des répercussions psychologiques qu'aura la loi en Algérie ; je pense à son application et à l'exploitation que pourront en faire Mitterrand et ses amis.

Consulté, le Groupe décide de voter le projet, tel qu'il est amendé.

Dans l'après-midi du jeudi 31 mars, l'abbé Gau développe en séance publique, au cours de la discussion générale, l'intervention qu'il vient de faire à la réunion du Groupe. Ne cherche-t-on pas avec ce projet, dit-il, à légaliser un état de fait et à avaliser toutes sortes de méthodes policières scandaleuses ?

S'adressant à Maurice Bourghès-Maunoury, ministre (radical) de l'Intérieur, il lui demande d'abolir définitivement des procédés indignes de la France, faute de quoi il produirait à la tribune, dans un mois, tous les documents, avec les noms des policiers et des chefs responsables, sur la situation effroyable qu'il accepte de ne pas décrire immédiatement.

Le Groupe MRP, par l'intermédiaire de ses représentants aux commissions de l'Intérieur et de la Justice et en liaison avec Robert Schuman, participe largement à la mise au point des principaux amendements : l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps ; l'autorité administrative assurera la subsistance des personnes astreintes à résidence et de leur famille ; toute personne frappée d'une interdiction de séjour ou d'une assignation à résidence pourra demander le retrait de cette mesure en s'adressant à une commission consultative comprenant des délégués du Conseil général et, en Algérie, une représentation paritaire d'élus des deux collèges ; Elle pourra au surplus former un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ; un décret pris par les ministres de la justice et de la Défense nationale peut autoriser la justice militaire à se saisir de crimes et des délits qui leur sont connexes relevant de la Cour d'assises, mais la procédure restera rapide du fait que les pourvois seront bloqués et que la Cour de cassation statuera par un seul arrêt.

L'ensemble du projet, ainsi amendé, sera adopté par l'Assemblée dans la nuit du 1^{er} au 2 avril par 379 voix contre 219 (communistes et socialistes).

Chronique de l'amitié.

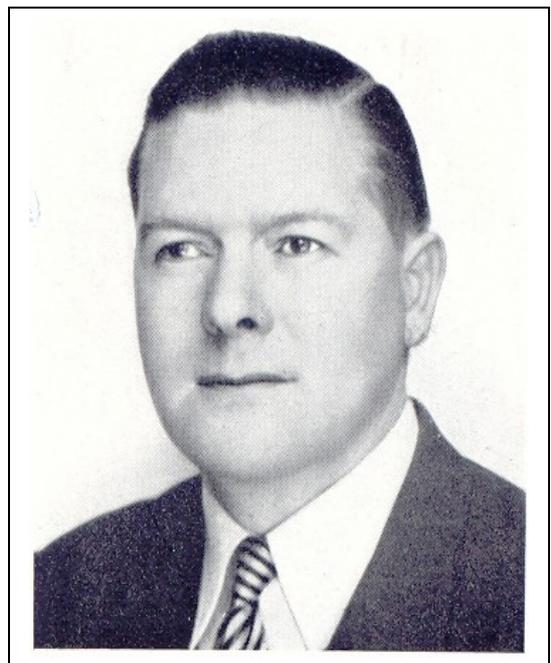
C'est l'une des rubriques du Bulletin d'information du Groupe MRP, qui paraît presque quotidiennement pendant les sessions parlementaires.

Dans celle du numéro 30, daté du samedi 2 avril, on trouve ceci : « Nous apprenons le prochain mariage, le 16 avril, de notre amie Denise Kerdilès avec Monsieur Jean-Albrecht Schwarz-Liebermann von Wahlendorf ».

Denise Kerdilès était membre du Bureau d'études au Secrétariat général du MRP, rue de Poissy. Elle partit avec son époux en Allemagne, où elle est toujours, cinquante ans après.

Elle est adhérente de l'Amicale et abonnée à notre bulletin.

Qu'elle trouve ici, et son époux aussi, le témoignage d'une fidélité amicale, réciproque !



Gilbert Cartier (Seine-et-oise)

- Né le 25 novembre 1912
- Tourneur-outilleur

«... les officiers anglais qui commandent les rebelles de l'Aurès. »

AVRIL 1955

L'Assemblée Nationale interrompt ses travaux du 1^{er} avril au 3 mai en raison des élections cantonales des 17 et 24 avril.

Le 1^{er} avril, **Robert Lecourt**, **Germaine Poinso-Chapuis** et **Marie-Hélène Cardot**, (sénatrice des Ardennes, vice-présidente du Conseil de la République) se rendent en délégation à Matignon pour inviter Edgar Faure à prendre, dans le cadre des pouvoirs spéciaux que le Parlement vient de lui accorder, des mesures propres à renforcer la **lutte anti-alcoolique**.

Ils lui proposent notamment d'augmenter les moyens financiers du Haut comité d'étude et d'action contre l'alcoolisme et de créer une caisse de rachat des licences en vue de diminuer le nombre des débits de boissons.

Le 26 avril, **Robert Lecourt** s'entretient avec le chef du gouvernement des moyens qui, sans attendre une réforme de la Constitution, permettraient un meilleur fonctionnement du Parlement et de ses rapports avec le Gouvernement.

• Les élections cantonales

Ce sont les plus difficiles pour le MRP : implantation locale encore faible dans plusieurs régions, inadaptation au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans lequel les anciens partis pratiquent encore les alliances d'avant guerre au second tour.

La rentrée parlementaire s'effectue le mardi 3 mai.

A 14 heures, **Robert Lecourt** ouvre la 39^e réunion du Groupe MRP.

Pierre-Henri Teitgen, président national du MRP et ministre de la France d'outre-mer, fait un exposé sur **l'activité ministérielle durant le mois d'avril** :

• **Résultats des élections cantonales** : le Gouvernement en a conclu qu'il était inopportun de rétablir le scrutin d'arrondissement.

• **Enseignement agricole - rapport Saint-Cyr** : le Gouvernement a cherché une conciliation dans un condominium de deux ministères (Education nationale et Agriculture), mais le texte qui en est issu n'a pas donné satisfaction aux ministres MRP. Teitgen a discuté avec son collègue (radical), Jean Berthoin : ils ont abouti à un retour au texte Saint-Cyr (radical). On ne peut pas obtenir plus du Gouvernement... Faut-il oui ou non faire discuter ce texte ? Les ministres MRP le souhaitent, pour tenter de calmer les passions et de faire adopter l'essentiel du projet. Mais il y a des manœuvres du côté de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement : ainsi le général Koenig (Républicains social) déclare qu'il faut éviter un accord au sein du Gouvernement !

• **Relance européenne** : la difficulté essentielle vient de l'affaire des aciéries Roehling en Sarre (la France veut 60% des parts au titre des réparations). Le gouvernement allemand accepte la communauté (entre les Six) des transports et de l'énergie atomique.

• **Révision de la Constitution** : le Gouvernement est favorable à la thèse de Robert Lecourt à propos de la méthode de travail, à savoir discuter à la fois, en même temps, de la procédure de révision et de tout le reste.

• **Indochine** : la situation est dramatique. Les Etats-Unis viennent brutalement de conseiller à Diem (Premier Ministre du Sud-Vietnam) d'aller jusqu'au bout. Officiellement, la France est neutre, mais à quoi aboutira l'expérience Diem ? Toutes les oppositions peuvent se liquer contre le corps expéditionnaire. Le Gouvernement a interrogé le général Paul Ely (haut-commissaire de France et commandant en chef) ; il attend sa réponse.

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Une décision est urgente. Les Américains ont une position ; et la France, qui a fait tant de sacrifices ? La France doit soutenir Diem, qui est un homme courageux.

Le MRP recueille 9% des suffrages exprimés (l'abstention atteint 40%) ; ce qui lui vaut 93 sièges (13 de plus qu'en 1949) sur un total de 1498, en métropole (6,2%).

Les Républicains sociaux, ex-RPF, obtiennent 40 sièges contre 151 en 1949.

La droite modérée arrive en tête avec 519 sièges, devant les radicaux-RGR-UDSR, qui en obtiennent 393. Les radicaux membres du Parti radical perdent 30 sièges.

• Les élections législatives partielles

Fin mars-début avril, une élection partielle a lieu dans le Finistère pour remplacer un élu RPF. Le MRP mène une campagne active, animée par André Monteil, en faveur de Louis Orvoën, qui n'a pu garder son siège en juin 1951. Mais c'est le candidat de la droite, Jean Crouan, arrivé en tête au premier tour, qui l'emporte au second tour, le 3 avril. Au premier tour, M. Berest était candidat de la Jeune République.

Dans les Basses-Pyrénées, le décès du commandant Loustaunau-Lacau entraîne une élection partielle les 3 et 17 avril. La droite aligne trois candidats : le colonel Pomiès, Indépendant-RPF, J.Ybarnegaray (ami du disparu) et J.L. Tixier-Vignancour. Mais c'est le MRP **Jean Errecart**, député de 1946 à 1951, qui est réélu, au second tour, avec 59836 voix, devant Tixier-Vignancour, qui en obtient 46880.

MAI 1955

Le vendredi 6 mai, à partir de 14 heures, réuni sous la présidence de **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), le Groupe traite brièvement des conditions dans lesquelles la Conférence des présidents vient d'inscrire à l'ordre du jour la discussion de l'article 90 de la Constitution relatif à la procédure de révision. C'est la 40^e réunion de l'année.

Joseph Defos du Rau (Landes) proteste : « Que se passe-t-il ? La Commission du Suffrage universel n'est pas encore saisie ! Pourquoi certains députés disposent-ils de pouvoirs que n'ont pas leurs collègues (l'orateur désigne ainsi, sans le nommer, Paul Reynaud) ? Où veut-on aller ? Quelle est l'orientation de cette initiative ? Que veut le MRP ? Que veulent les autres groupes ? Rien n'est préparé ! »

Cayeux, Bichet, Lecourt, Paul Coste-Floret expliquent que le MRP, qui va tenir son congrès national, pourra justifier un délai supplémentaire pour organiser le débat.

De Chevigné est plus réservé : « Dans l'opinion publique, dit-il, on pense que le projet de révision constitutionnelle –réclamé avec insistance par Paul Reynaud- a bien pour objet d'établir la stabilité ministérielle. Attention donc aux motifs que nous donnerons pour justifier des délais ! La bonne tactique serait d'aller plus vite et plus loin que Paul Reynaud lui-même ».

Le Groupe décide de publier un communiqué le jour où se réunira la Commission du suffrage universel.

Conflits du travail : le décret Bacon instituant la « médiation recommandation »

Mardi 10 mai à partir de 14 heures : le Groupe MRP tient sa 41^e réunion sous la présidence d'**Edouard Thibault** (Gard).

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, expose le contenu du décret qu'il vient de signer au sujet de la procédure de règlement des conflits du travail.

- La conciliation prévue par la loi de 1950 a été inefficace.
- L'arbitrage est récusé à la fois par les patrons et par les employés.
- Dans ces conditions, le Gouvernement a choisi une troisième solution : la médiation-recommandation, un système qui est prévu dans une proposition de loi du MRP, inspirée d'un texte de la CFTC.
- De quoi s'agit-il ? Le médiateur fait une enquête économique, sociale, financière, et produit un rapport qui conclut avec une

recommandation. Si les intéressés la refusent, la recommandation est publiée au Journal Officiel. Voilà pour les principes.

- Le règlement d'administration publique paraîtra dans quelques jours. Les médiateurs seront choisis en fonction de leur renom et de leur compétence. Ils seront inscrits sur des listes nationales et régionales. Ils seront compétents seulement pour les conflits collectifs et non pas pour un conflit d'entreprise. Le Gouvernement veut ainsi limiter le champ d'application de la loi afin de ne pas étouffer ce premier essai de règlement.
- La CFTC et Force ouvrière ont accepté ce système. C'est la première fois que l'on trouve dans les syndicats libres un tel accueil.
- Si un conflit intervient dans une grande entreprise (Peugeot, Michelin...) la procédure sera applicable, mais seulement à la demande du ministre du Travail.

Abbé Albert Gau (Aude).- J'aurais préféré l'arbitrage obligatoire ; il devrait être imposé aux syndicats.

Paul Bacon.- Je répète que les patrons et les ouvriers étaient hostiles à l'arbitrage et qu'ils le restent aujourd'hui. Quelle serait donc l'efficacité d'un tel système ? A mon avis, le système retenu est une étape nécessaire vers l'arbitrage.

Francine Lefebvre.- Oui.

Paul Bacon.- Le décret ne s'oppose pas au Rapport Gazier (SFIO). Il a été pris à la demande même des syndicats, qui redoutaient les délais d'une navette parlementaire dans le cas où l'on aurait utilisé la procédure de la loi.

Après quelques observations sur le problème des actionnaires et des porteurs de parts d'EDF, le Groupe entend un exposé de **Lionel de Tinguy** (Vendée) sur le **Plan de modernisation**.

Sur 12 rapporteurs de commission dans le débat, 8 sont MRP. C'est **Jean Catrice** qui parlera au nom du MRP sur l'ensemble.

Celui-ci suggère une motion invitant le Gouvernement à compléter le projet sur l'agriculture, la coordination administrative et les industries de transformation.

Emile Halbout (Orne) voudrait y ajouter la construction.

Selon **Jean Catrice**, ce serait inutile car la construction est prioritaire dans le nouveau Plan. Si le Parlement fait trop de surenchère, dit-il, le Gouvernement sera incité à ne plus lui soumettre le Plan.

Selon **Paul Couston** (Vaucluse), il faut insister sur les industries de transformation, compte tenu de la libération des échanges.

Louis Michaud (Vendée) réclame le dépôt d'une motion rappelant les positions économiques du MRP.

Le fuel contre le charbon.

Mardi 17 mars à partir de 14 heures : sous la présidence de **Robert Lecourt**, le Groupe consacre sa 43^e réunion à la taxe sur les fuels et à la protection des charbonnages, en présence de **Jean-Marie Louvel**, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce (à l'occasion de la discussion du budget en deuxième lecture).

Jules Catoire (Pas-de-Calais).- Je demande le maintien de la taxe sur les fuels, pour préserver le charbon, qui est une richesse nationale, au contraire du fuel. Il y a aussi un problème social : on ne reclasse pas facilement les mineurs. Je souhaite une politique du pétrole qui soit adaptée à la politique économique générale.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Je rappelle qu'en première lecture le Groupe a voté la suppression de la taxe.

Jean Catrice.- J'approuve Catoire : certes, il faut développer l'utilisation du fuel, mais par paliers afin de permettre aux transitions de se faire.

Jean-Marie Louvel.- Je suis favorable à une diminution de la taxe, car je cherche la réduction du prix de l'énergie de façon

systématique ; toute taxe sur l'énergie est anti-économique. De plus, la taxe à taux plein ne freinera pas le développement du fuel. Je pense que les Charbonnages pourraient avoir une politique plus commerciale.

Paul Couston.- J'approuve Louvel en ce qui concerne le prix de l'énergie.

Jules Catoire.- Sur le plan commercial, les pétroliers ont l'avantage sur les charbonniers, qui sont tenus à de multiples servitudes... Les charges pesant sur le fuel sont faibles et les pétroliers le mettent à bas prix en faisant payer cher l'absence de gas-oil.

Alfred Coste-Floret.- J'approuve Louvel. Et je cite à ce propos le cas de mon département, la Haute-Garonne : le gaz naturel est grevé de charges considérables pour protéger le charbon.

Consulté, par 6 voix contre 5, le Groupe se déclare hostile au maintien de la taxe sur les fuels.

Mardi 24 mai à 14 heures (le MRP a tenu son onzième congrès national du 19 au 22 mai à Marseille) : **Henri Lacaze** ouvre la 44^e réunion du Groupe, consacrée à la **révision constitutionnelle**.

Pour rendre compte de cette réunion, nous utilisons à la fois le procès-verbal, le Bulletin d'information n° 34, daté du 26 mai 1955, et le Rapport d'activité du Groupe au Congrès national de Marseille (tome I, pages 109 et 110), terminé le 16 mai.

Nous commençons par ce dernier texte, qui a l'avantage de fixer le contexte : à savoir une offensive de la droite, animée par Paul Reynaud, visant à discréditer le régime (alors que c'est la fréquence des crises ministérielles qui discrédite le régime et que les principaux responsables de ces crises sont précisément les partis de droite). Le premier coup d'arrêt à cette offensive a été donné le 12 mai, à la Commission du Suffrage universel par une coalition des commissaires MRP-socialistes-communistes (les trois partis qui ont fait la Constitution de la Quatrième République)..

Un deuxième train de révision ?

OU, mais pour aller où ?

On imagine aisément qu'après cette expérience le groupe MRP soit réservé sur les chances d'aboutir à une révision efficace de la Constitution avec une assemblée où la majorité s'obstine à vouloir faire du nouveau avec les formules condamnées du régime d'avant-guerre.

Le 12 mai 1955, la commission du Suffrage Universel est appelée à se prononcer sur la proposition de M. Paul Reynaud tenant à modifier l'article 90 de la Constitution, relatif à la procédure de révision.

Elle accepte le principe de cette modification par 22 voix contre 15, 5 commissaires MRP s'abstenant.

Pour expliquer cette attitude, nos amis affirment dans une motion publiée en accord avec le Bureau du groupe :

« 1°-La Constitution, étant au-dessus des partis, ne saurait être l'enjeu de propagandes et de compétitions électorales, la République et la Nation ne pouvant qu'y perdre.

2°- Les résultats décevants de la récente révision constitutionnelle (notamment crises ministérielles plus difficiles à résoudre) démontrent à l'évidence la nécessité d'un large accord préalable de tous les groupes nationaux sur les nouvelles modifications envisagées. Il est, en outre, indispensable que la procédure de révision elle-même soit très exactement définie afin d'éviter tout risque d'aventure.

3°- En effet, la remise entre les mains d'une majorité simple de la révision de la Constitution, comme on

le demande aujourd'hui, entraînerait le pays dans une instabilité constitutionnelle permanente au gré des majorités au pouvoir.

En conséquence, les commissaires MRP ne s'engageront pas dans une voie qui risquerait de conduire la France à la démocratie populaire.

4°- *Le principal objectif doit être d'assurer la stabilité gouvernementale par une révision des mécanismes de la question de confiance et de la dissolution.* »

Le rapporteur, **Joseph Defos du Rau**, invite ensuite la commission à se prononcer sur divers aspects du problème de la procédure de révision.

Le principe du vote de la révision à la majorité simple est rejeté par 22 voix (MRP, socialistes, communistes) contre 16 et 3 abstentions.

La formule du référendum est maintenue par 22 voix (les mêmes), les autres commissaires s'abstenant.

La formule de réunion du Parlement en congrès, proposée par **M. Paul Reynaud**, est repoussée par 21 voix (MRP, socialistes et communistes) contre 20 et 1 abstention (**Germaine Peyroles**).

A la réunion du Groupe, le 24 mai, **Robert Lecourt** expose que le Bureau du Groupe, réuni le matin même, a préparé un amendement visant à compléter la proposition de résolution de Paul Reynaud en y incluant divers autres articles de la Constitution, relatifs à la question de confiance, à la dissolution et à l'Union Française.

Pierre-Henri Teitgen.- Ajoutons-y l'article 13.

Francine Lefebvre.- Pourquoi ? Cela n'a jamais été envisagé au MRP, où l'on parle, en revanche, avec raison, de distinguer la loi du décret.

Robert Lecourt.- L'article a perdu de sa valeur par suite du vote de « pouvoirs spéciaux » accordés aux gouvernements. J'approuve Francine Lefebvre ; l'essentiel est de distinguer la loi et le règlement.

Pierre-Henri Teitgen.- L'article 13 gêne cette distinction.

Joseph Defos du Rau.- Toute atteinte à l'article 13 a pour effet de diminuer les pouvoirs du Parlement, déjà limités. Je crains que la révision qu'on nous prépare n'entraîne une lutte entre républicains et anti-républicains.

Paul Gosset (Nord). - Je partage cette inquiétude. Je crois que certains députés voient dans la révision un moyen tactique de s'attaquer au régime. Nous, MRP risquons de jouer leur jeu : faire croire que réviser la Constitution signifie que le régime est mauvais.

Francine Lefebvre.- Le Bureau du Groupe et l'Atelier du Suffrage universel (les membres MRP de cette Commission) ont bien vu ce danger. Mais, précisément, pour que le MRP tienne tête à ses adversaires, il faut qu'il ait des armes. Ce sont celles que le Congrès national a prévues et que Lecourt nous propose aujourd'hui. Votons cet amendement avec discipline.

Robert Lecourt.- Merci ! Mon amendement nous permet de reprendre l'initiative.

Consulté, le Groupe décide de voter l'amendement.

Robert Lecourt.- Reste à savoir ce que nous ferons si l'Assemblée rejette notre amendement. Peut-être faudrait-il voter le texte Paul Reynaud (article 90-procédure de révision) tout en précisant les limites de notre engagement.

Fernand Bouxom.- Attention, c'est bien là que la droite souhaite nous emmener, pour nous mettre en difficulté.

Francine Lefebvre.- Oui, à la réflexion, mieux vaudrait repousser la proposition Paul Reynaud.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise).- Je partage les craintes de Bouxom.

Pierre Gabelle (Loiret).- Moi je ne la partage pas, car le MRP, dans ce domaine de la révision, demande plus que Paul Reynaud.

Edgar Faure, président du Conseil, prend l'initiative de réunir dans la soirée du 24 les présidents des groupes « nationaux » (tous sauf le Groupe communiste), qu'il invite à voter l'amendement Lecourt.

Le lendemain, en séance publique, cet amendement est adopté par 407 voix contre 210 (communistes et socialistes) et l'ensemble de la proposition Paul Reynaud par 404 contre 210.

Recrutement dans l'imprimerie : le MRP fait supprimer le monopole cégétiste

En vertu d'un contrat signé au début du siècle entre les maîtres imprimeurs et la Fédération CGT des travailleurs du Livre, le personnel technique employé par l'imprimeur doit être adhérent à cette fédération.

Cette disposition n'est plus justifiée depuis longtemps et elle est en contradiction avec le préambule de la Constitution et avec l'article 2 de la convention n° 87 de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiée par la France en mai 1951.

En pratique, cependant, dans les années 50, les candidats à l'embauche, s'ils sont adhérents d'un autre syndicat que la CGT, en sont systématiquement écartés, et, s'ils ne sont pas syndiqués, ils sont contraints, une fois embauchés, de prendre la carte de la CGT.

Dès 1953, la CFTC a soumis le problème au Bureau de l'OIT, FO a alerté les pouvoirs publics et, au nom du Groupe MRP, **Edouard Moisan** a déposé une proposition de loi visant à annuler ce monopole, dont la Commission du Travail a confié le rapport à **Francine Lefebvre**.

La discussion de ce texte en séance publique vient le 26 mai. Dans la discussion générale, Moisan expose que le label sur lequel la CGT fonde son argumentation a pu jouer un rôle très utile au début du mouvement ouvrier, mais que les progrès de la législation sociale l'ont privé de tout intérêt et qu'il ne constitue plus aujourd'hui qu'un moyen pour la Fédération cégétiste d'assurer son monopole.

Par 510 voix contre 109 (communistes), l'Assemblée adopte le texte Moisan.

Le même jour, 26 mai, **Henri Dorey** (Belfort) dépose une proposition de loi tendant à appliquer les dispositions du Statut des fonctionnaires et du Code des pensions civiles et militaires (de retraite et d'invalidité), avec des programmes détaillés concernant les principes de rémunération, les modalités de paiement, les mesures d'économies, des mesures sociales, telle la possibilité du travail à mi-temps pour les femmes.

Il s'agit là d'une contribution importante à l'étude du « **Plan de remise en ordre des rémunérations de la Fonction publique** », qu'en vertu de l'article 31 de la loi du 3 avril 1955 relative au Budget des charges communes- article voté sur un amendement Dorey – le Gouvernement devra établir avant le 1^{er} juillet 1955.

Dans la nuit du 25 au 26 mai, **Pierre Pflimlin**, ministre des Finances et des Affaires économiques, obtient en séance publique l'approbation du deuxième **Plan de modernisation et d'équipement**, par 491 voix (dont les socialistes) contre 120 (communistes et divers).

Quant au Groupe MRP, toujours le 26 mai, il tient sa dernière réunion du mois de mai (la 45^e de l'année), à partir de 14 heures, sous la présidence de **Roger Devémy** (Saône-et-Loire).

Il délibère sur la liberté syndicale dans les entreprises de presse (proposition Moisan, voir plus haut), sur l'allocation de la mère au foyer en agriculture et sur les principes d'une réorganisation de la Défense nationale (exposé Devémy).

JUIN 1955

L'Assemblée Nationale a interrompu sa session au soir du 27 mai pour la rouvrir le 21 juin, en raison des **élections sénatoriales** du 19 juin.

Ce renouvellement d'un tiers du Conseil de la République concerne la première série des départements métropolitains, de l'Ain à la Mayenne, et les départements d'Alger, de la Réunion, de la Martinique et de nombreux territoires d'outre-mer.

Les résultats traduisent une stabilité dans la composition des groupes.

Le MRP gagne 4 sièges et en perd 3.

Au moment de la formation des groupes, le 5 juillet, la répartition sera la suivante : 14 communistes, 56 socialistes, 24 MRP et 14 Indépendants d'outre-mer, 74 radicaux et RGR (très axés à droite comme d'habitude), 36 Républicains sociaux et 8 Rassemblement d'outre-mer (alliés de ceux-ci), 83 modérés (Indépendants, Paysans, ARS).

Voici les MRP élus ou réélus : Auguste Billiémaz dans l'Ain (élu député MRP en 1951 à la succession Dominjon, il se fait élire sénateur sur la liste RGR ; il est vrai que l'Ain est un département de sensibilité très radicale) ; Jean Deguise dans l'Aisne ; Hélène Cardot dans les Ardennes ; Yves Jaouen, maire de Brest, et Xavier Tréllu dans le Finistère ; Claude Mont dans la Loire Inférieure, Roger Menu dans la Marne ; Yvon Razac en Mauritanie ; général Béthouart comme représentant des citoyens français du Maroc ; Ernest Pezet comme représentant des citoyens français résidant à l'étranger (ces derniers seront désignés par l'Assemblée Nationale le 28 juin).

Dans le Lot, Pierre Boudet, fidèle participant aux réunions du Groupe MRP de l'Assemblée, ne retrouve pas le siège qu'il avait obtenu en 1948 en constituant une liste avec le radical Gaston Monnerville.

Au Palais Bourbon, le mardi 21 juin à 14 heures, Robert Lecourt, ouvre la 46^e réunion du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale.

Le Groupe reste uni sur l'Europe et divisé sur l'Afrique du Nord

Premier sujet traité : le mode de scrutin à fixer pour la désignation des sénateurs représentant les citoyens français en Afrique du Nord et à l'étranger.

Jacques Fonlupt-Espéraber déclare qu'il trouve scandaleux que quelques dizaines de « représentants » sans autorité réelle désignent les représentants des citoyens français en Tunisie.

Jean Cayeux, de retour de voyage en Algérie, réclame plus de célérité et de sévérité dans le châtement des coupables. Il se dit partisan de la réforme agraire.

Pierre-Henri Teitgen fait un exposé sur l'activité du Gouvernement durant l'intersession parlementaire (qui a été consacrée principalement à la politique étrangère et à l'Afrique du Nord).

Problèmes de personnes. Il était question au départ de maintenir la candidature de Ramadier à la présidence de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier), laissée vacante par la démission de Jean Monnet. La décision de choisir entre René Mayer et Jean-Marie Louvel a été acquise avec peine. Le Gouvernement a choisi finalement Mayer et les Six, réunis à Messine le 1^{er} juin, ont accepté ce choix. En outre, un « ambassadeur européen » a été nommé à Bonn.

Problèmes de principes. Il s'agit des propositions Beyen-Spaak (ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas et de la Belgique) faites à la **Conférence de Messine** visant à relancer la construction de l'Union européenne par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales. Le Gouvernement français (où les ministres Républicains sociaux-ex-RPF restent hostiles à

toute intégration) a accepté de dire un oui de principe à ces propositions, un oui qui n'est que de pure forme chez certains de ses membres. En outre, les résultats de la conférence sont un peu décevants en raison des réserves allemandes, réserves qui s'expliquent : l'Allemagne doute désormais de la volonté européenne de la France. Le moment vient où il appartient au MRP de reprendre des initiatives dans ce domaine.

Afriqué du Nord. Le mémorandum de Jacques Soustelle, Gouverneur général en Algérie, a eu l'effet d'une bombe au sein du Gouvernement ; il dénonce l'usurpation du pouvoir par les intérêts économiques locaux et la « fabrication » des électo-ins. Le Gouvernement entend l'appuyer.

Au Maroc, la situation est délicate ; Francis Lacoste, le Résident, a perdu tout espoir de trouver une solution. Le Gouvernement vient de lui trouver un successeur en la personne de Gilbert Grandval, ancien chef de la Mission française en Sarre. C'est peut-être le moins mauvais choix. Faut-il faire du problème dynastique (exil du Sultan en 1953) un préalable aux réformes ? Je ne peux pas me prononcer.

Robert Lecourt déclare qu'il a attiré l'attention d'Edgar Faure sur les résultats de Messine, qu'il l'a rencontré avec Pinay (ministre des Affaires étrangères) ; celui-ci lui a donné des explications sur son activité et Faure lui a donné des assurances.

Pierre de Chevigné exprime sa crainte que l'Algérie ne devienne une nouvelle Indochine. Le pourrissement s'accélère, dit-il. Les moyens militaires mis en œuvre nous ridiculisent. Il faut savoir être dur, impitoyable pour la petite minorité qui veut nous chasser et gagner l'amitié de la masse. A force de chercher des interlocuteurs qui n'existent pas, on les crée.

Jacques Fonlupt-Espéraber est partisan d'une répression dure mais juste. Notre politique en Algérie, dit-il, a été celle de la corruption. Nous la payons aujourd'hui.

Le Groupe se divise sur l'organisation des armées

Robert Bichet préside le jeudi 23 juin à partir de 14 heures la 47^e réunion du Groupe MRP de l'année 1955.

A l'ordre du jour, le projet gouvernemental présenté par le général Koenig (Républicain social), ministre de la Défense nationale, concernant une nouvelle organisation administrative des armées.

L'exposé de présentation est fait par **Pierre de Chevigné** (qui a été secrétaire d'Etat à la Guerre dans cinq gouvernements).

La Commission de la Défense nationale a repoussé le projet et a voté un texte qui élargit les attributions des trois secrétaires d'Etat habituels (Guerre, Marine, Air) ; mais Koenig maintient son propre texte.

La Commission propose le schéma suivant : un ministre de la Défense nationale et trois secrétaires d'Etat placés sous ses ordres, mais réglant seuls toutes les questions secondaires. Jusqu'ici, toutes les décisions des secrétaires d'armes étaient stoppées par les services du ministre. Celui-ci était submergé par les dossiers secondaires. Désormais, il pourrait se consacrer à ses tâches d'organisation générale.

L'orateur informe ensuite le Groupe qu'il est personnellement en désaccord avec Teitgen, ministre de la France d'outre-mer, sur l'organisation des **troupes coloniales**. Teitgen veut maintenir le statu-quo ; l'orateur y est hostile : selon lui, il faut fusionner les formations d'infanterie, d'autant plus que l'on est d'accord pour fusionner les trois armes ; il n'est pas question d'enlever aux gouverneurs généraux l'emploi des troupes mais d'unifier leur administration.

Un débat est ouvert.

Joseph Dumas (Seine).- Je ne suis pas d'accord avec de Chevigné. Je redoute des conséquences redoutables outre mer si le ministre de la France d'outre-mer est placé sous la tutelle de son collègue de la

Défense nationale. C'est une question politique. Tous les élus africains demandent le maintien des troupes coloniales.

Pierre de Chevigné.- Je veux répondre. La loi de 1900 avait ses raisons, qui sont aujourd'hui périmées. Je ne demande pas la suppression du statut des troupes coloniales mais une administration unique.

Robert Lecourt.- Je propose de poursuivre cette discussion demain, Teitgen n'étant pas parmi nous aujourd'hui. Je m'étonne que le Gouvernement propose une loi pour régler un problème qui relevait jusqu'ici du domaine réglementaire. A quoi bon parler de réformer la Constitution ? En réalité, cette affaire nous est amenée par la répartition fantaisiste actuelle des responsabilités de défense nationale au sein du Gouvernement Faure ! (il y a un ministre, Pierre Koenig, et un seul secrétaire d'Etat, Jean Crouzier). Je suis partisan d'un ministre et de trois secrétaires d'Etat, comme d'habitude, et cela le Gouvernement peut le faire. Je redoute l'absence, actuelle, d'unité de responsabilité. Je comprends les appréhensions de Teitgen ; je suis d'ailleurs tenté d'opposer la question préalable au projet Koenig.

Charles Viatte (Jura).- Je suis favorable à la thèse de Chevigné. Il faut un seul responsable pour toutes les forces armées françaises, de la métropole et des territoires de l'Union française. C'est une nécessité technique, imposée par l'évolution historique.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Je garde ma préférence pour le texte de la Commission.

Consulté, le Groupe décide, à la majorité, de voter en séance publique la prise en considération du rapport de la Commission.

Le débat, en séance publique, a lieu les 23 et 24 juin.

Le Gouvernement suscite une réunion des chefs de groupe pour trouver un compromis entre le ministre et la Commission. **Devémy** y représente le MRP ; il en rend compte à la réunion du Groupe du 24 juin (la 48^e).

En séance, Teitgen, au nom du Gouvernement, soutient l'amendement du député Magendie précisant que l'organisation des troupes d'outre-mer et les attributions du ministre de la France d'outre-mer restent fixées par la loi du 7 juillet 1900. Il m'apparaît nécessaire, dit-il, de conserver à ce ministère le pouvoir de contrôler l'importance et le volume des effectifs affectés aux territoires d'outre-mer, le pouvoir de décider de l'implantation des unités dans ces territoires et le pouvoir de diriger l'emploi de ces unités.

Pierre de Chevigné, cependant soutient sa thèse en séance ; à son avis, le moment est venu d'unifier la gestion de l'armée de terre. Il fait voter un amendement complétant le texte Magendie en précisant que le Gouvernement pourra prendre par décret des mesures propres à rapprocher ou à unifier des services communs aux armées de terre métropolitaines et d'outre-mer.

Le gouvernement ayant accepté ce texte transactionnel, l'Assemblée vote le projet par 403 voix contre 210 (communistes et socialistes).

Le groupe reste divisé sur l'Algérie

La dernière réunion de juin, le mardi 28 à 14 heures (la 49^e), sous la présidence de **Lecourt**, est consacrée à l'Algérie.

Jean Cayeux rapporte ses impressions retirées d'un voyage de 1200 kms dans le Constantinois.

La grande masse algérienne est fidèle à la France, mais elle est inquiète, dit-il. Des actes de terrorisme commis en novembre ne sont pas encore jugés. La France, qui y envoie de nombreuses troupes, perd la face en acceptant ces retards. J'estime que tout rebelle pris les armes à la main devrait passer en jugement dans les huit jours.

Je rends hommage à l'action des officiers des Affaires indigènes. Je déplore l'absence d'hélicoptères. Je déplore l'attitude de la presse algérienne, qui exagère les faits dans un but commercial, ce qui accroît l'influence des rebelles. Je souhaite que le MRP lance l'idée de la réforme agraire. Autre problème important : les services administratifs.

J'ai été sensible aux réalisations françaises en Algérie.

Pierre de Chevigné.- La perte éventuelle de l'Afrique du Nord serait mortelle pour le régime républicain en France. Je ne suis pas d'accord avec Cayeux sur la tactique à suivre sur le plan politique. Il faut être sévère et rétablir l'ordre, puis être généreux pour le consolider. Mais ce n'est pas au MRP de proposer les réformes ; il doit inviter le Gouvernement à prendre ses responsabilités, qui pèsent sur les partis qui nous ont attaqués à propos de la guerre d'Indochine. Disons que nous sommes vigilants à l'égard d'un problème grave et que nous appuierons le Gouvernement s'il veut agir.

Joseph Dumas.- J'aimerais connaître le sentiment des travailleurs algériens. La révolte algérienne est née de la misère. Le problème, aujourd'hui comme hier, c'est cette misère. Je souhaite que le MRP cherche à le résoudre.

Daniel Boisdon (conseiller de l'Union française).- J'estime, comme de Chevigné, que le régime ne survivrait pas à la perte de l'Algérie. Il faut réprimer les crimes avec fermeté. Mais ce n'est pas le fond du problème. J'estime indispensables des réformes rapides : économiques, administratives, création d'un département en Kabylie. Des milliers d'Algériens meurent de faim, au sens littéral du mot. La France n'a pas fait son devoir en Algérie.

N.B. Il est prévu un débat sur l'Algérie, en séance publique, pour le 5 juillet.

Les travaux de l'Assemblée nationale du mois de juin se terminent... le 1^{er} juillet à 6 heures du matin par l'adoption du rapport Saint-Cyr (Jean Saint-Cyr est député radical de l'Ain) **organisant l'enseignement professionnel agricole.**

Sur le plan de la modernisation de l'agriculture et du progrès social dans le monde paysan, au profit de toutes les familles paysannes et des ouvriers agricoles, **c'est une œuvre considérable de la Quatrième République. Le Groupe MRP de l'Assemblée y a joué un rôle déterminant.**

Nous publions ici le compte rendu de cet ultime débat public (en première lecture), tel que nous le retrouvons dans le Bulletin d'information du Groupe 1955 n° 42 du 1^{er} juillet.

Au prix d'une séance de nuit, terminée le 1^{er} juillet à 6 heures, l'Assemblée Nationale est parvenue au terme du débat sur l'enseignement professionnel agricole, en dépit de l'obstruction socialo-communiste.

Elle a voté, par 313 voix contre 286 (communistes, socialistes, la majorité du R.G.R.), un texte élaboré par les représentants des groupes de la majorité, présenté sous forme d'amendements au rapport de la commission de l'Agriculture, signés par M. Camille Laurens (Indépendant-paysan), ainsi que par René Charpentier et MM. Laborde (paysan), de Sesmaisons (ARS), Le Cozannet (indépendant), Kauffmann (républicain social) et de Montjou (radical).

En distinguant d'une part un enseignement post-scolaire d'une durée de deux ans, destiné à donner aux élèves un complément de culture générale, placé sous l'autorité du ministre de l'Education Nationale, d'autre part un enseignement technique, d'une durée de trois ans, placé sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, le texte de la majorité constituait un geste de conciliation à l'égard de l'opposition socialiste, puisque le rapport Saint-Cyr prévoyait uniquement la tutelle du ministre de l'Agriculture.

Mais, au mépris de la volonté exprimée par le monde paysan à peu près unanime, les socialistes et les communistes, que rejoignit la majorité du R.G.R., maintinrent leur opposition et multiplièrent leurs manœuvres d'obstruction.

C'est pour se défendre contre ces manœuvres que la majorité décida de présenter un nouveau texte comportant peu d'articles et de ne pas intervenir dans le débat, du moins le plus rarement possible.

Jeudi soir, Marie-Madeleine Dienesch fut amenée à répondre à une intervention de M. Deixonne sur l'allocation d'études. Notre amie lui rappela que le gouvernement qui avait refusé les crédits nécessaires à l'application du rapport Cayol avait

un ministre de l'Education Nationale socialiste. Elle indique également que le groupe socialiste n'avait pas réclamé du gouvernement Mendès-France ni le règlement de la question de l'allocation d'études, ni le règlement de l'enseignement professionnel agricole.

C'est **Lionel de Tinguy du Pouet** qui a expliqué le vote favorable du groupe MRP :

« Mes amis politiques et moi-même sommes restés silencieux durant ce débat, devant l'obstruction organisée en permanence, parce que nous avons considéré que notre seul devoir était de le faire aboutir le plus rapidement possible. Nous nous félicitons de son issue car c'est pour le bien de la jeunesse rurale que l'enseignement agricole est organisé. Nous aurions voulu voir régner dans cette discussion une ambiance différente : il n'a pas tenu à nous qu'il n'en fût pas ainsi. Pendant un temps nous avons cru percevoir sur certains bancs une volonté de compréhension : elle a progressivement reculé, sous la pression de passions politiques que je crois surannées : c'est l'à-côté pénible du débat que nous tenions à marquer. C'est nous qui avons fourni la base d'une entente en déposant un texte dont M. Camille Laurens s'est fait éloquent porte-parole ; nous nous réjouissons que l'Assemblée en ait dégagé une œuvre que nous croyons durable, car elle associe au progrès économique la volonté de liberté et le respect des consciences qui animent tous les pays démocratiques. Nous espérons que cette loi, œuvre d'une majorité trop étroite à notre sentiment, pourra par sa mise en pratique, rallier tous les suffrages du pays ».

Maurice Lucas a ajouté :

« Si nous votons ce texte c'est parce qu'en dépit de ce qu'on a pu dire, nous voulons défendre les petits agriculteurs. C'est pour eux surtout et pour leurs enfants que nous allons créer un enseignement agricole. C'est aussi pour nos ouvriers agricoles.

Certes, nous aurions souhaité que le débat se déroule autrement. Mais ce n'est pas notre faute s'il y a eu de l'obstruction. Quoi qu'il en soit, le résultat de nos efforts vaudra mieux que le néant ».

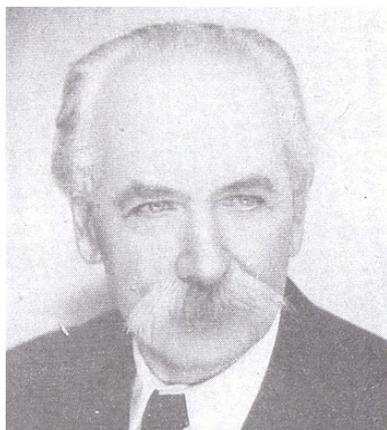
Tout au long de cette dernière partie du débat, le gouvernement est resté silencieux et n'a pas pris part aux scrutins.



Lionel de Tinguy du Pouet (Vendée) né le 6 avril 1911 maître des requêtes au Conseil d'Etat



Maurice Lucas (Manche) né le 9 octobre 1896 agriculteur



Jacques-Fonlupt Espéraber (Haut-Rhin)

- Né le 30 avril 1886
- Conseiller d'Etat.

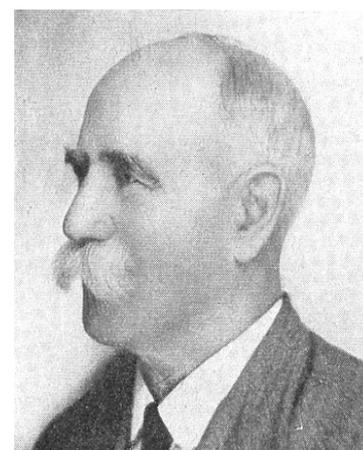
« Notre politique en Algérie a été celle de la corruption. Nous la payons aujourd'hui. »



Joseph Dumas (Seine)

- Né le 17 mai 1904
- Ajusteur mécanicien

« La révolte algérienne est née de la misère »



Joseph Defos du Rau (Landes)

- Né le 8 avril 1884
- Avocat

« Je déplore la formation à l'Assemblée d'une aristocratie de députés qui prépare des initiatives en secret ».